



Fiches-labels

Que signifie le label Fairtrade pour le coton ?

Résumé des critères : Ce label garantit aux producteurs un prix plus juste et des conditions de travail décentes. Une prime additionnelle permet aux communautés de se développer.



Label Fairtrade

Nom officiel

Fairtrade

Produits concernés

Produits en coton (offre variable : essuies, t-shirts ou polos, sacs)

Portée du label

Environnement, Social

Critères du label

Les critères du commerce équitable sont, en résumé, les suivants :

- le producteur reçoit un prix minimum garanti qui doit couvrir tous les frais d'une production durable ;
- une prime complémentaire est versée et sera investie dans des infrastructures, des écoles,

soins de santé...

- les contrats seront justes et de longue durée ;
- un préfinancement est octroyé à la demande des producteurs ;
- les conventions de l'OIT sont considérées comme la base des critères pour garantir des conditions de travail correctes. Parmi ces critères, nous trouvons par exemple : la non-discrimination, interdiction du travail forcé ou du travail des enfants de moins de 15 ans, réglementation pour la santé et la sécurité...
- les pesticides les plus dangereux et les OGM sont interdits ;
- des mesures et recommandations pour réduire l'empreinte carbone sont spécifiées.

Lien vers les critères / le référentiel en ligne

[Critères pour petits producteurs](#) (pdf)

[Des critères spécifiques pour le coton](#) (pdf)

Il existe également des [critères pour la commercialisation](#) (pdf), par exemple à propos de la traçabilité ou le pourcentage minimum d'ingrédients issus du commerce équitable dans un produit alimentaire composé

Qui est « derrière » ce label ?

L'organisation Fairtrade International : <http://www.fairtrade.net> et sa représentation belge : <http://fairtradebelgium.be/fr>

Contrôle indépendant

FLO-CERT GmbH (*Fairtrade Labelling Organisation* International - Certificate) : www.flocert.net

Avis d'écoconso

Parmi les critères du commerce équitable, le "prix juste" est probablement le mieux connu. En effet, les critères sont à la base économiques (paiement d'un prix minimum) et sociaux (conditions de travail décentes). En plus du prix, le producteur reçoit une prime. Cette prime est un pourcentage du prix de vente et sera investi dans le projet ou la communauté : construction d'une école, achat de nouvelles machines...

Le cahier des charges contient quelques critères environnementaux. Parmi eux on trouve l'interdiction des OGM et de certains pesticides. Cet ensemble cohérent de critères nous garantit que les producteurs ne sont pas seulement plus à l'abri des fluctuations des prix sur le marché, mais qu'il bénéficient de manière globale et à long terme d'un contrat en commerce équitable.

Pour le coton issu du commerce équitable, notons que la garantie s'applique à sa culture et non à la transformation de la fibre ni à la manufacture.

Des vêtements de travail ou promotionnels comme des t-shirts sont disponibles chez plusieurs fournisseurs. Le particulier trouvera de manière occasionnelle des articles en coton dans la grande distribution (T-shirt, sac de courses...)

Références écoconso avec liens

- Fiche conseil n° 135 : [Les vêtements écologiques](#)
- [Mode d'emploi de l'achat public écologique et socialement responsable](#) (pdf)

Lien vers catalogue de produits labellisés

<http://fairtradebelgium.be/fr/fairtrade-producten>

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL: <https://ecoconso.be/content/que-signifie-le-label-fairtrade-pour-le-coton>